## Département de la Moselle COMMUNE DE TROISFONTAINES COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 27 juin 2016 à 18h30 dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien HORNSPERGER maire, après convocation légale adressée par courriel le 21 juin 2016.

Etaient présents : Sébastien HORNSPERGER, maire

Corinne CHABOT, Christine GUYON, Paul BOURGEOIS, Roland SCHIBY, Brigitte BERTSCHY, Patrick PRIM, Frédéric DA SILVA SIMAO, André KRUMMENACKER, Laurent WACKER., Isabelle KRUMACKER, Dominique HUNCKLER

<u>Absentes excusées</u>: Laetitia BILLAUD, Betty PAUL <u>Absente non excusée</u>: Coralie SCHLERNITZAUER

Procuration Betty PAUL donne procuration à Frédéric DA SILVA SIMAO

Secrétaire de séance : Laurent WACKER

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre la séance à 18h30.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

✓ Convention de mise à disposition d'un terrain communal

## Ordre du jour :

- 1. PV de la dernière séance
- 2. Fusion des communautés de communes
- 3. Cession bail Biancato (bureau de tabac)
- 4. Bail local multiservices (anciennement CEPS)
- 5. Divers

## Après délibération le conseil municipal :

- ✓ Prend acte du projet de fusion des Communautés des Communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre ;
  - accepte que le siège du nouvel EPCI issu de la fusion de ces cinq Communautés de Communes soit fixé dans l'actuel bâtiment administratif de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, situé ZAC des Terrasses de la Sarre 3, Terrasses Normandie BP 50157 57403 Sarrebourg Cedex ;
  - accepte que la dénomination du nouvel EPCI soit la « Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) » ;
- ✓ Agrée la cession de bail du local sis 17 rue de la Vallée connu sous l'enseigne « TABAC DE LA VALLEE » exploité à ce jour par madame Noémie BIANCATO, au projet de Madame Aline BAILLY ou toute personne morale se substituant, aux lieux et place du cédant. Fixe le montant mensuel du loyer actuel qui est de 441,22 €,
- ✓ Loue le local vacant d'une superficie de 49 m2, bâtiment multiservices au 17 rue de la Vallée, à partir du 01 juillet 2016 à Madame MORITZ Maryline, pour l'ouverture d'un cabinet de kinésithérapeute. Fixe le montant du loyer à 300 euros la première année et 350 euros à partir de la deuxième année.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre les deux parties l'association ACCROC'COX de TROISFONTAINES dont le siège social se situe 30 rue des Vosges représentée par Monsieur Olivier FETIQUE, Président en exercice et la commune et accepte à l'unanimité la mise à disposition d'un terrain communal en vue d'exercer des activités liées avec son association, terrain situé « rue des Cristalleries » cadastré 600 section 10 pour une durée d'un an, renouvelable par accord tacite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.

Le maire :

Sébastien HORNSPERGER